



## Girardin Industrielle : Ecofip lance sa campagne de collecte 2021

**Patrimoine** - Cette semaine, Ecofip lance sa campagne de collecte 2021 pour investir en Girardin Industrielle dans les DOM-COM. L'opération dite « one-shot » permet à l'investisseur de bénéficier d'une rentabilité de 16 % de rentabilité en début d'année. Ecofip — spécialiste en défiscalisation outre-mer — annonce ce jeudi 7 janvier le lancement de sa campagne de collecte pour 2021, avec un mot d'ordre : souscrire au plus tôt. L'opérateur s'appuie sur la confiance de ses clients et de ses partenaires conseillers en gestion de patrimoine (CGP), après avoir constaté que la crise sanitaire n'avait pas affecté l'engouement des investisseurs métropolitains en 2020.

### Des investisseurs en confiance

La crise sanitaire n'a pas affecté la défiscalisation en Girardin Industrielle. Bénéficiant d'un cadre législatif stable et répondant aux besoins des entreprises ultramarines, les contribuables de métropole ont investi de manière constante en 2020. C'est ce qu'il ressort du bilan que vient d'établir Ecofip acteur de référence en défiscalisation outre mer qui a traité près de 4 500 dossiers l'an passé pour un montant total collecté de 61 millions d'euros, plein droit et agrément compris.

L'apport moyen était de 14 000 euros pour une réduction d'impôt oui de 16 000 euros par investisseur. Ce sont majoritairement les hommes de moins de 60 ans, mariés ou pacsés, qui souscrivent auprès des CGP (77 %). Ecofip lance donc sa campagne de collecte 2021 avec confiance. Tout d'abord, la Girardin Industrielle est prorogée jusqu'en 2025 ; ce qui assure de la stabilité et de la visibilité pour les investisseurs métropolitains.

« Ils peuvent donc sereinement réduire leurs impôts sur le revenu en contrepartie d'investissements dans des biens standards, non spécifiques à fort potentiel de relocation participant à l'activité économique des Départements et Collectivités d'Outre-mer (DOM-COM) », explique Mélanie Kabla Tapia, Directrice du Développement chez Ecofip.

### Une économie ultramarine dynamique

L'économie ultramarine fonctionne dans les différents territoires sans conséquences liées à la pandémie. Les secteurs financés par la Girardin Industrielle s'inscrivent dans une économie dite prioritaire : transport, logistique, artisanat, BTP, industrie, agriculture. Le monteur dispose d'un fort maillage territorial par sa présence géographique dans les DOM-COM à travers un réseau de 8 agences — mais aussi d'un bureau à Paris, avec une équipe multi compétente et proche de ses partenaires.

Le dernier argument est enfin la sécurité. Ecofip insiste chaque année sur ses assurances et garanties qui sont parmi les meilleures sur le marché de la loi Girardin Industrielle. « Les assurances que nous proposons couvrent les risques de défaillance dans la gestion et le montage des dossiers mais aussi certains risques périphériques au risque d'exploitation comme les sinistres ou encore les malversations des tiers », souligne Mélanie Kabla Tapia.

Ecofip encourage ses partenaires CGP à se rapprocher de leurs clients afin de les encourager à souscrire. Ils peuvent bénéficier d'un taux de 16 % de rentabilité dès ce jeudi 7 janvier 2021. Les stocks ne sont pas inépuisables et dépendent des besoins en financement des entreprises ultramarines: matériel industriel, machines-outils, véhicules utilitaires, etc.



### Développer la notoriété du dispositif

En 2021, Ecofip va également poursuivre sa pédagogie financière en direction du plus grand nombre pour faire connaître davantage la Girardin Industrielle. Pour rappel, le dispositif s'adresse à tous les résidents fiscaux français, soumis à l'impôt sur le revenu et imposés à partir de 4 000 euros. Souscriptible auprès d'un CGP, elle donne l'opportunité à l'investisseur d'effacer tout ou une partie de son impôt sur le revenu.

L'opération dite « one-shot » permet à l'investisseur de bénéficier d'une rentabilité de 16 % de rentabilité en début d'année. La réduction d'impôt est ensuite remboursée par la DGFIP l'année suivant l'investissement réalisé, en général durant l'été suivant. Sans engagement de renouvellement d'une année sur l'autre, la Girardin Industrielle permet de contribuer à l'essor économique et social des DOM-COM.

En raison de leurs emplacements géographiques et de leurs contraintes (livraison du matériel ou prix plus élevés dans les DOM-COM à cause des différentes taxes), les entreprises ultramarines ont besoin du dispositif pour se développer. L'apport des investisseurs leur permet de financer plus facilement leurs projets et d'acquérir les matériaux à moindre coût. L'autre partie étant financée par les établissements bancaires.

